

D. Salomon

Aggsbach

Aggsb
1

Porte de la Vierge - Maria
(1380 - 1782)

+ Suppl^t à l'histoire de la Chartreuse
(Dissertation critique du Dr. Joseph Sumpf)

Documents relatifs à la chartreuse
[Actes et titres] d'après copies de 1851.
Arch. du château de Friedau
Faveurs des ducs (1380 - 1460)

p. 1

References
Lettre de fondation de Heizenreich de Hesse
et d'une son épouse (1380) maréchal d'Autriche

p. 5

Lettre d'Albert d'Autriche en confirmation
(1459) Henri et Othon de Meissau

p. 8

Origine d'Aggsbach

p. 11

Description des lieux

p. 15

Fondateurs et leur famille, n^{elle} description
(places de leur décès)

p. 17

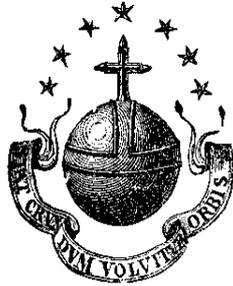
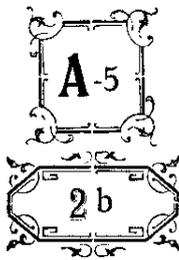
Reactions contre la Réforme

p. 18

Quelques prières: N. Wolfgang (1478-1483)
qui devint abbé de Melk par dispense

Suppression (1782)

Fondation: au 1380 - le 8^{em} juin après le salut



CHARTREUSE d'AGGSPACH

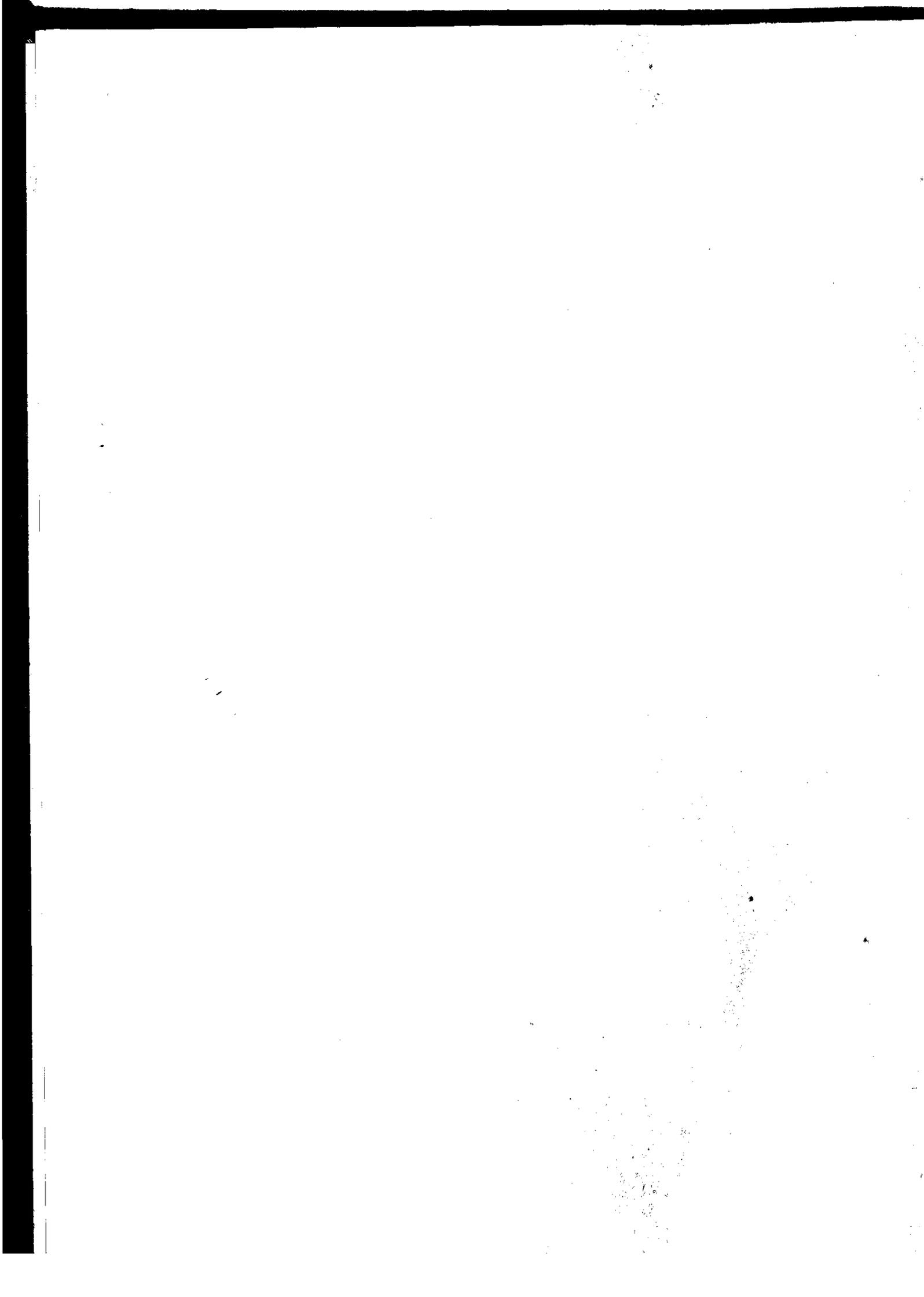
✻ Porte de la Vierge Marie ✻

(PROVINCE D'ALLEMAGNE SUPÉRIEURE)



Documents





Colman 31 août 56

Mon vénéré Père.

Je suis un peu ^{en} retard pour vous remercier de votre bonne
réponse & de intéressants renseignements qu'elle contenait.
C'est que j'attendais la publication d'un petit article
que j'ai mis de faire avec vos précieuses notes & que
je par adresse en même temps que ce mot. Le
souhait que vous ferez plaisir.

Quant au ms de Dom Hoekens, qui servit
en effet si précieux pour vous, c'est dans ~~les~~ environs de
Cologne on à Cologne qu'il faut le chercher. Je ne
pourrai pas cela de une, mais je pense que vous

Chartreuse d'Aggsbach.

pour la copie de ces ouvrages...
D. d. d. +

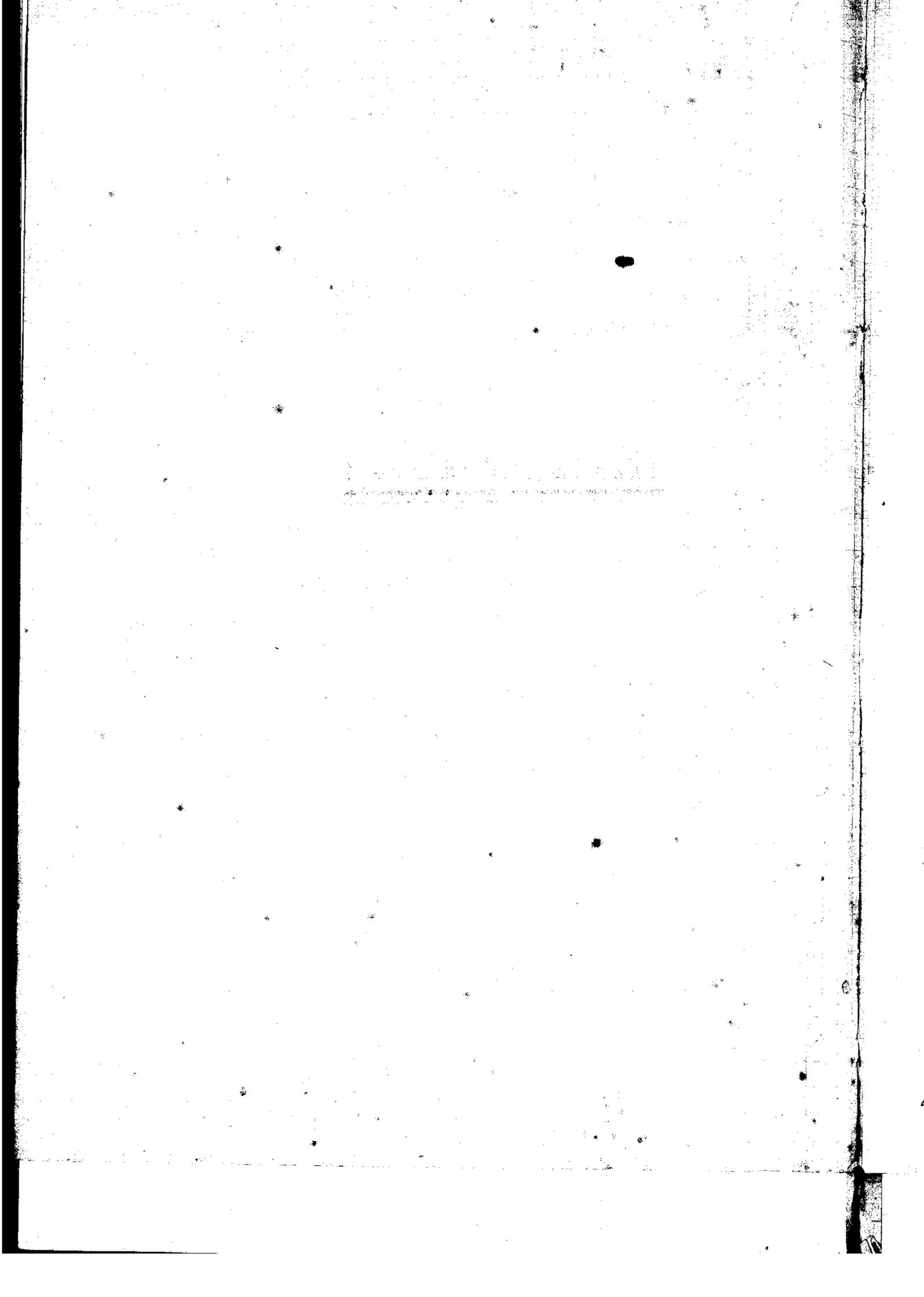
feriez bien d'intéresser vos confrères à cette
chose.

Si jamais vous apprenez l'existence d'un
de l'ouvrage de M. Lammier, j'en prie
me le signaler. La chaire d'Agobach
encore? c'est par là que vous savez qu'il faudrait

Honneur d'être entré en relations avec
mon vénéré Père, j'en prie d'agréer les
respectueux hommages de

Votre reconnaissant & dévoué

A.M.P. Trigo



Supplément à l'histoire de la Chartreuse d'Aggsbach.
(par D.^r Joseph Lampel, archiviste royal-impérial de la cour et de l'état.)

L'élaboration de l'article „Gamming” pour la topographie de la basse-Autriche m'a aussi conduit dans les archives de campagne. Parmi les fascicules qui me furent présentés avec le plus grand empressement par l'archiviste König, se trouvait aussi un avec ^{des} correspondances des convents et j'y ai trouvé des notices bien venues à temps touchant l'histoire de la chartreuse d'Aggsbach, dont je vais parler.

Mais ce qui rend encore plus intéressant le travail, écrit sur 2 feuilles séparées en demi-octave, dont la dernière page est à moitié vide, nous présentant „Annotationes circa cartusiam Portae B. Mariae in Aggsbach,” c'est une comparaison avec les manuscrits de „Wydemann in Cod. 86^b” des archives de l'état. Vu ce travail il est hors de doute que la description en question est due aux travaux de Gamming bien connus par ses travaux scientifiques.

Cet homme, profondément savant, auquel sa règle seule faisait perdre la gloire, le retenant en cellule, a reçu une vive reconnaissance pour ses grands services par les paroles du Jésuite Meyerer dans les „Commentarii pro historia Alberti II ducis.”

Mais nous n'aurons une vraie idée de l'importance de cet homme qu'en lisant le magnifique travail que, il y a peu de temps, Ernest Hatschke a publié dans son 39^{ime} rapport annuel du Gymnas de Melk „Sur Bernard Pex et sa correspondance.” (1899) comme précurseur d'une grande publication et qui, nous l'espérons, suivra ce prodrôme.

À la page 81 est appelé en quelque sorte „Secrétaire du Petr, et coéditeur de ses ouvrages, un homme, le jugement duquel était

Nota! Cet article a été écrit en 1890, ce qui servira comme explication de beaucoup de notes singulières.

[The page contains extremely faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document. The text is too light to transcribe accurately.]

toujours enreché et suivi par le célèbre collègue d'études depuis qu'il le (le jugement) connaissait, une connaissance ^{exacte} de la paléographie, un déchiffreur des écritures les plus difficiles, mais aussi un correcteur heureux et un juge impartial de la valeur intrinsèque de tous les travaux littéraires des générations antérieures, lesquels travaux il préparait avant qu'on les imprimât.

Je suis bien aise de ce que Hatschtaler parle des traits bien nets de Wydemann, car je puis le prouver parfaitement par ce que j'ai vu et j'ajoute encore que le caractère de l'écriture de Wydemann ne semble presque pas avoir souffert sous le poids des années. Celui qui s'est occupé des traits de Wydemann a toute de suite trouvé que notre pièce était un enfant de son plume. Qu'on y ajoute encore que Wydemann, qui dans toute sa description d'Aggsbach parle toujours comme d'une chose étrangère, se trahit tout un coup comme religieux de Gamming car il s'exprime une fois ainsi : *Uli habet noster P. Wilhelmus Hoffer qui sub Sigismundo vivit.* Nous connaissons cet auteur de Gamming par la dissertation : *Supplément à l'histoire de la chartreuse de Gamming* publiée par notre historien distingué Prof. Dr H. Ritter de Leissberg. Cette dissertation se trouve dans le 60^{ème} volume des archives pour l'histoire de l'Autriche pag 563. Leissberg y a publié quelques travaux de Guillaume Heuber, trouvés dans un manuscrit de la bibliothèque de la cour de Vienne. Parmi ces travaux il y a un catalogue très précieux des Prieurs de Gamming de l'année 1480, c'est le plus ancien qu'on a connu jusqu'à présent. Dans celui-ci non pas, mais dans l'*Ordo Fratrum* qui y est ajouté et aussi cité par Leissberg sur la feuille 146 du susdit manuscrit (page 589 de la publication) se trouve le passage suivant : *"Sigismundus Phancaxel magister Wiennensis hic prior et in Aspach ad 8 dies, 26 januarii 1453."*

Il faut encore faire ressortir le détail que l'écrivain des *Annotations* se rapporte sur une *Series Gemmicensis*, et cela à la date d'une

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. This is essential for ensuring the integrity of the financial statements and for providing a clear audit trail.

2. The second part of the document outlines the various methods used to collect and analyze data. These methods include direct observation, interviews, and the use of statistical techniques to identify trends and patterns in the data.

3. The third part of the document describes the process of identifying and measuring the variables that are being studied. This involves a careful selection of indicators that are both relevant and reliable for the purposes of the study.

4. The fourth part of the document discusses the importance of ensuring the validity and reliability of the data. This is achieved through the use of standardized procedures and the implementation of quality control measures throughout the data collection process.

5. The fifth part of the document describes the various techniques used to analyze the data. These techniques include descriptive statistics, inferential statistics, and the use of regression analysis to test hypotheses and identify relationships between variables.

6. The sixth part of the document discusses the importance of interpreting the results of the study in a meaningful way. This involves a careful consideration of the limitations of the study and the potential for bias or confounding factors that may have influenced the results.

7. The seventh part of the document describes the various ways in which the results of the study can be communicated to a wider audience. This includes the preparation of reports, presentations, and the publication of articles in professional journals.

8. The eighth part of the document discusses the importance of ensuring the ethical integrity of the research. This involves the implementation of strict ethical guidelines and the use of appropriate measures to protect the privacy and confidentiality of the participants in the study.

9. The ninth part of the document describes the various ways in which the findings of the study can be used to inform policy and practice. This involves a careful consideration of the implications of the results and the development of recommendations for future research and action.

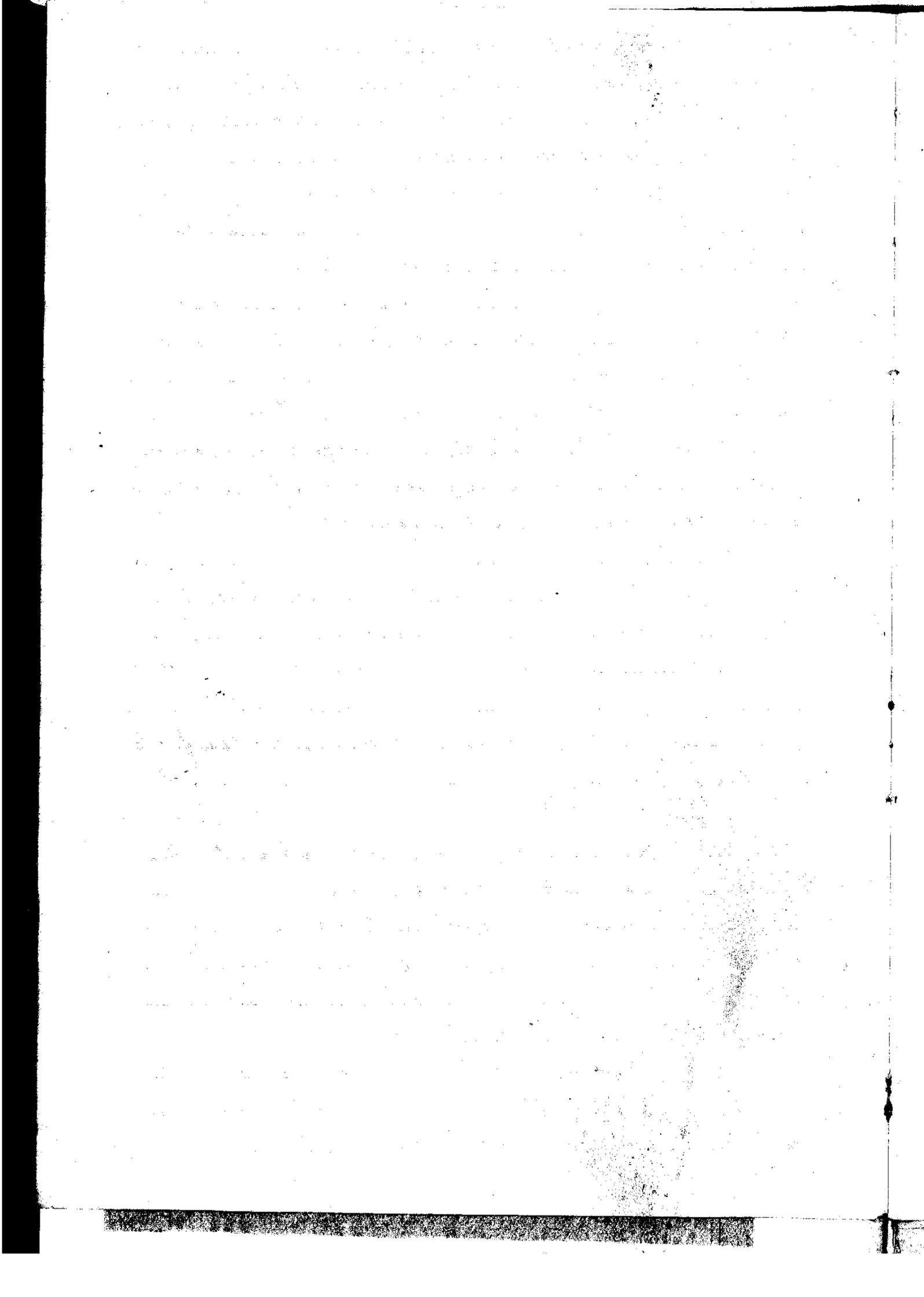
10. The tenth part of the document discusses the importance of maintaining the integrity of the research process. This involves the use of appropriate measures to ensure the accuracy and reliability of the data and the transparency of the research process.

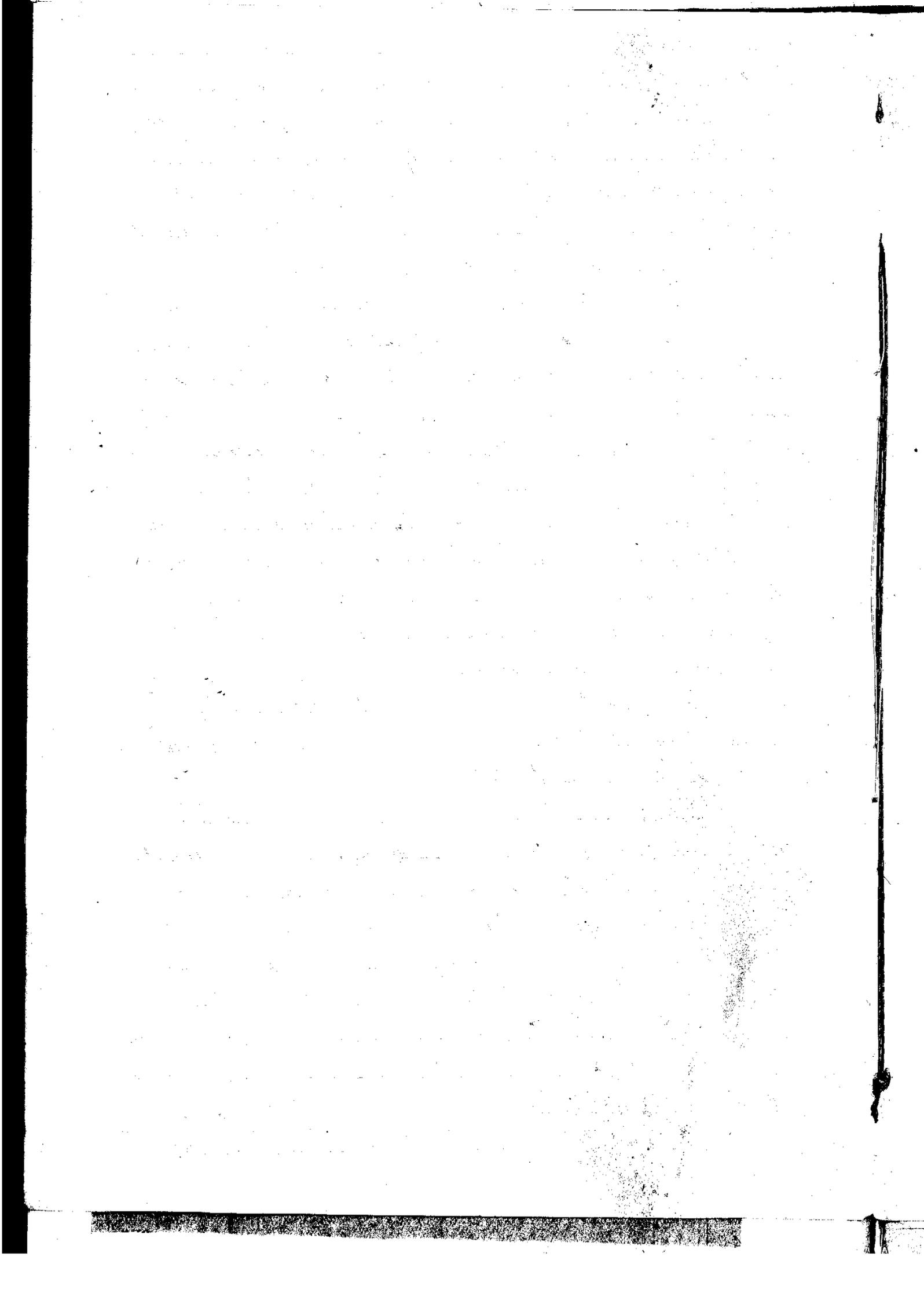
époque, ou le catalogue des Prieurs par Hooffer - qui va jusqu'en 1527 - ne donne plus de renseignement, c. a. d. depuis 1529. Par là il ne semble pas du tout, qu'on parle du catalogue des Supérieurs de Gamming par Heyrer, imprimé dans les commentaires et transmis par Wydemann, mais plutôt le catalogue, corrigé par Wydemann, et que j'ai envoyé à la topographie de la basse Autriche. Tom III. page 276 ff. Celui-ci surpasse beaucoup l'autre en détails. Je ne crois pas que je me trompe en croyant, que Wydemann pour rétablir le catalogue des Prieurs d'Aggsbach se servit, susdits manuscrit de la nomenclature. On le comprend bien que cela ne pouvait pas se faire sinon par des Supérieurs d'Aggsbach, qui ont été aussi Prieurs de Gamming, il n'y a pas si loin que quelques passages dans les 2 catalogues se ressemblent, presque complètement. Toutefois quant aux faits des 2 chartreuses ils s'accordent toujours.

On peut préciser le temps de la composition d'abord par le fait, que D. Bruno de Hadersbach qui plutôt faisait bien peu d'honneur à son couvent, est cité comme dernier Prieur et par l'indication de la première année de son Prieorat, 1713. Puis qu'on lit: „et usque nunc presb.", les Annotations ont dû être faites quelques années après 1713. Par ce fait même s'explique plus facilement, qu'on s'est servi du catalogue de Gamming, qui a été fait au moins 10 ans plutôt?

Note¹) L'âge de ce dernier résulte du passage final de Wydemann (Topographie a. a. O. S. 287a) dans lequel, le susdit savant ne fait plus mention que de l'introduction de l'association du Carmel, qui a eu lieu un an après l'élection de Kristelli comme Prieur, ce qui n'était pas certainement, l'unique chose qui méritait d'être rapporté du Kristelli.

Or nous savons que le Prieur Bruno, après avoir négligé les moyens que la sévérité de la règle cartusienne lui présentait contre les dangers provenant de sa dignité, c'était jété avec une





secoué de l'arbre, quoiqu'il n'ait pas été mûr, lorsqu'il tombait, il a gagné en restant détaché. Nous apprendrons beaucoup de ce qui nous a été inconnu jusqu'à présent, de la chartreuse d'Aggsbach, surtout pour ce que regarde l'histoire et la généalogie des seigneurs Seigneurs de Meissau par l'Annotation, et nous en profiterons pour la ratification ou autorisation d'un Hellwald et de Pötl.?

Note 1) Hellwald, "La chartreuse d'Aggsbach." Organe de la société de l'histoire de la Basse-Autriche. 1865, page 106 et suite.

Nº 2) Prof. Hg. Pötl, "Les Seigneurs Meissau." Organe *ut supra* XIV et XV

Cartusia Portae B. Mariae in Aggsbach.

(Vide fasciculum pag. 355.)

Suivent les notes indiquées sous ce titre page 355.

Note 3). Pötl indique comme jour de mort d'Anna Huening le 13 décembre.

Note 4) D'après la généalogie des Seigneurs de Meissau par Pötl, a. a. O. XIV pag 70, cela a dû être un fils Georges, lequel, quoiqu'on dise qu'il avait un fils, lui est inconnu.

Note 5) Voir Pötl a. a. O. I. 383.

Note 6) Stiefern près Langenlois; Pötl a. a. O. page 387 ne parle que d'une donation à la paroisse de Stiefern par Harns III en 1397. Peut-être que celle-ci aurait dû être donnée à Aggsbach comme compensation. En 1373 Stiefern était en possession de Harns II oncle du précédent.

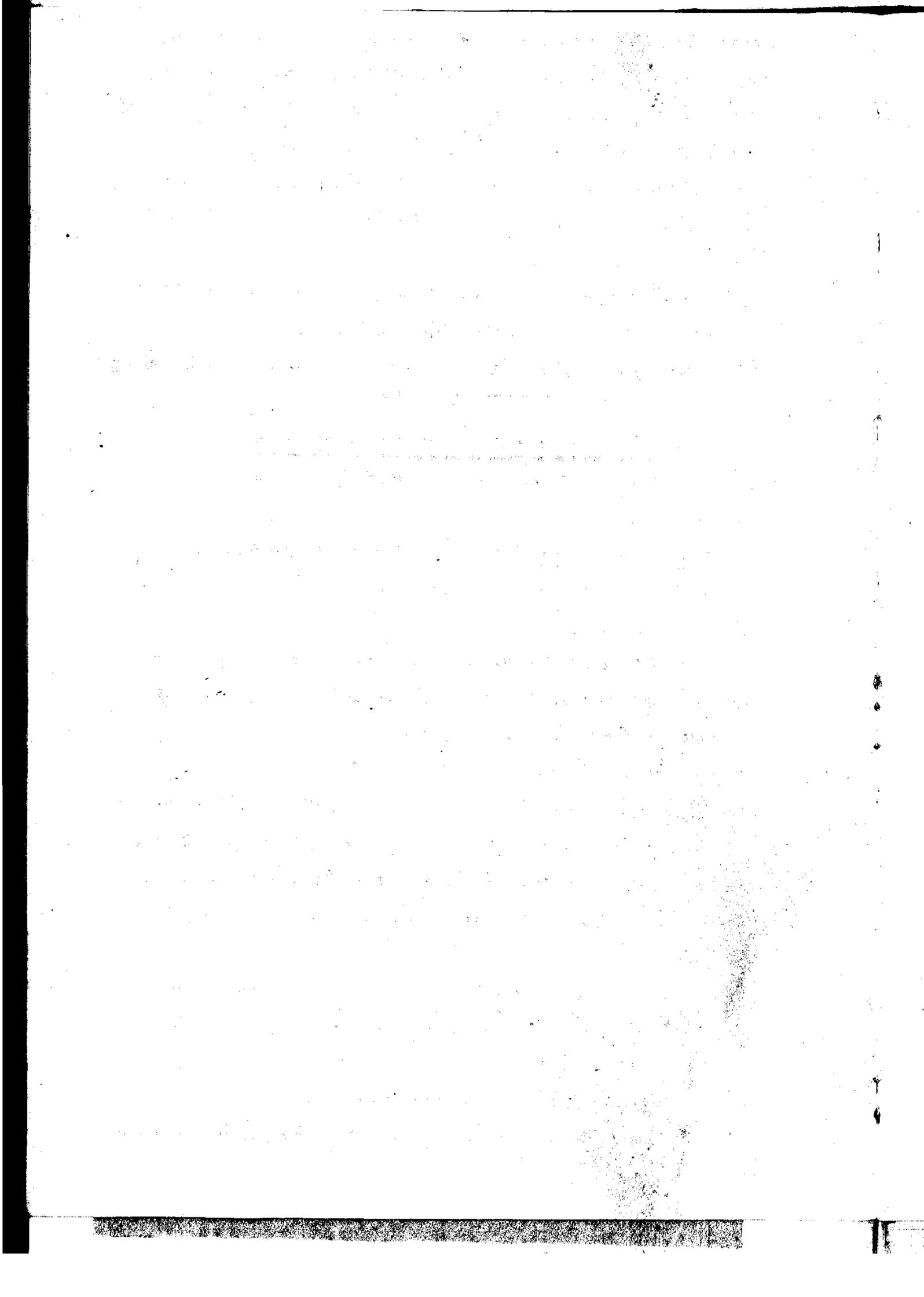
Note 7) Ni le jour de mort de Harns III, ni son voyage sont connus à Pötl; cependant il indique comme année de mort 1397.

Page 356.

Note 1) Cela doit être une abréviation erronée de "pincorne ducis".

Note 2) Presque la même chose, mais inexactement chez Pötl, a. a.

[Faint handwritten text at the bottom of the page, possibly a signature or additional notes.]



O. XIV page 389, s'appuyant sur Duellius Noisc. 1. 157 contre Hellwald a. a. O. 108. Je ne comprends pas comme Hanns V. le frère aîné de Leutold en 1404 a pu être encore libre (Pözl page 388)

N^o 3. Pözl ne connaît pas celle-ci.

Note 4. D'après la généalogie par Pözl, il a dû avoir un fils Hémiz

Note 5. C'est Otton II., fils de Konrad et cousin du fondateur Pözl parle de la donation de la dime de vin. a. a. O. page 57 plus explicitement d'après Reil, "Paysage de la Danube" 152, mais non pas de celle de la maison de Vienne, je ne puis examiner, si c'était l'auberge de Weissau, mentionné par Pözl. a. a. O. tome XIV page 163.

Note 6. Wolfgang était abbé d'Altenburg au Kempf de 1460-1466 ce pays était un baillage de Weissau depuis des années. Tout le passage de Wydemann est très important en tant qu'il nous donne les noms de tous ou de quelques uns des fils d'Otton, un Otterl (diminutif d'Otton) ne s'y trouve pas. Voir Pözl a. a. O. XV page 59. Annot. 4.

Note 7. Selon Pözl elle serait morte dans la même année 1446. a. a. O. page 60. En son ^{sa} faveur parle aussi la pierre sépulcrale d'Aggsbach. Voyez l'annotation suivante.

Note 8. Il est maintenant, hors de doute d'après les relations de la société des antiquités III. 332 par Lind, "Monuments sépulcrales dans la Basse-Autriche" qu'Otton et Agnes sont enterrés à Aggsbach, le "Schutt und Sand" (les débris et la sable) qui cachait les dalles de marbre au sculpteur infatigable, y étaient déjà probablement au temps de Wydemann et par conséquent plus qu'un siècle et demi.

Page 357.

Note 1. Quant à ce nom le Prieur Jean pouvait être tout innocent, quand nous pensons qu'encore aujourd'hui se trouve un endroit appelé "Fleischessen" dans le district de Scheibbs et que notre distingué Confesseur D^e Richard Müller a trouvé

Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is extremely faint and illegible due to the quality of the scan. It appears to be a continuous block of text, possibly a letter or a report, covering most of the page area.

(Mangeur de pain), serviteur "Organ de la société pour l'histoire de la Basse-Autriche VIII page 117, pour Kùhfresser (Mangeur de vache), Chuefresser", ibidem page 118; dans ce cas nous devons mettre l'auteur du sobriquet, "Fleischesser," dans un temps antérieur.

Page 358.

Note 1. Lattensdorf (Letanfalva) dans la Lips (Ledler); cependant il doit avoir d'autres "Lapides refugii," passages libres(?) en Hongrie.

Note 2. Pour ce qui regarde l'âge de Guillaume voir Feissberg a. a. O. page 569 sur le passage cité plus haut page 298. (?)

Note 3. Uttingen dans le canton de Turgovie; ce couvent pendant longtemps habité par des chanoines a été peu de temps avant, c. a. d. en 1461 donné aux chartreux.

Note 4. Corrigé de "octobris".

Page 359.

Note 1. Topographie III. page 283, N° 40 où l'on ne parle presque que de sa vie à Aggsbach.

Note 2. Après le mot "rector" est répété.

Note 3. Voir Topogr. page 283 N° 42.

" 4. A. a. O. page 284. " 43

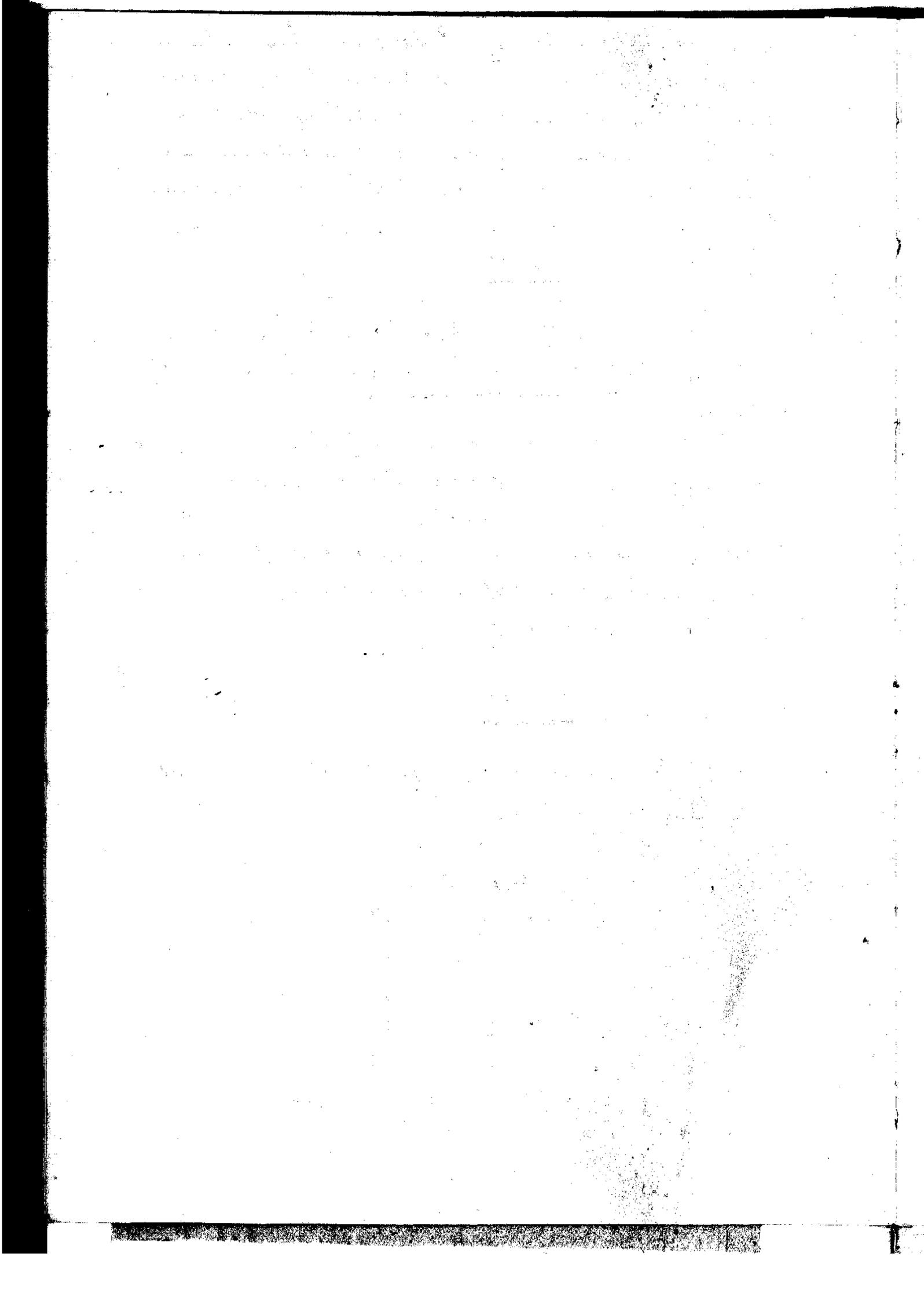
" 5 A. a. O. " 45

" 6 A. a. O. " 46

" 7 A. a. O. page 285 " 53

" 8 A. a. O. " 286 " 57

" 9. Qu'on y ajoute aussi ce qui précède.



Note 1. Topographie a. a. O. page 286, N^o 5^e.

" 2. Autrefois 11 était rayé.

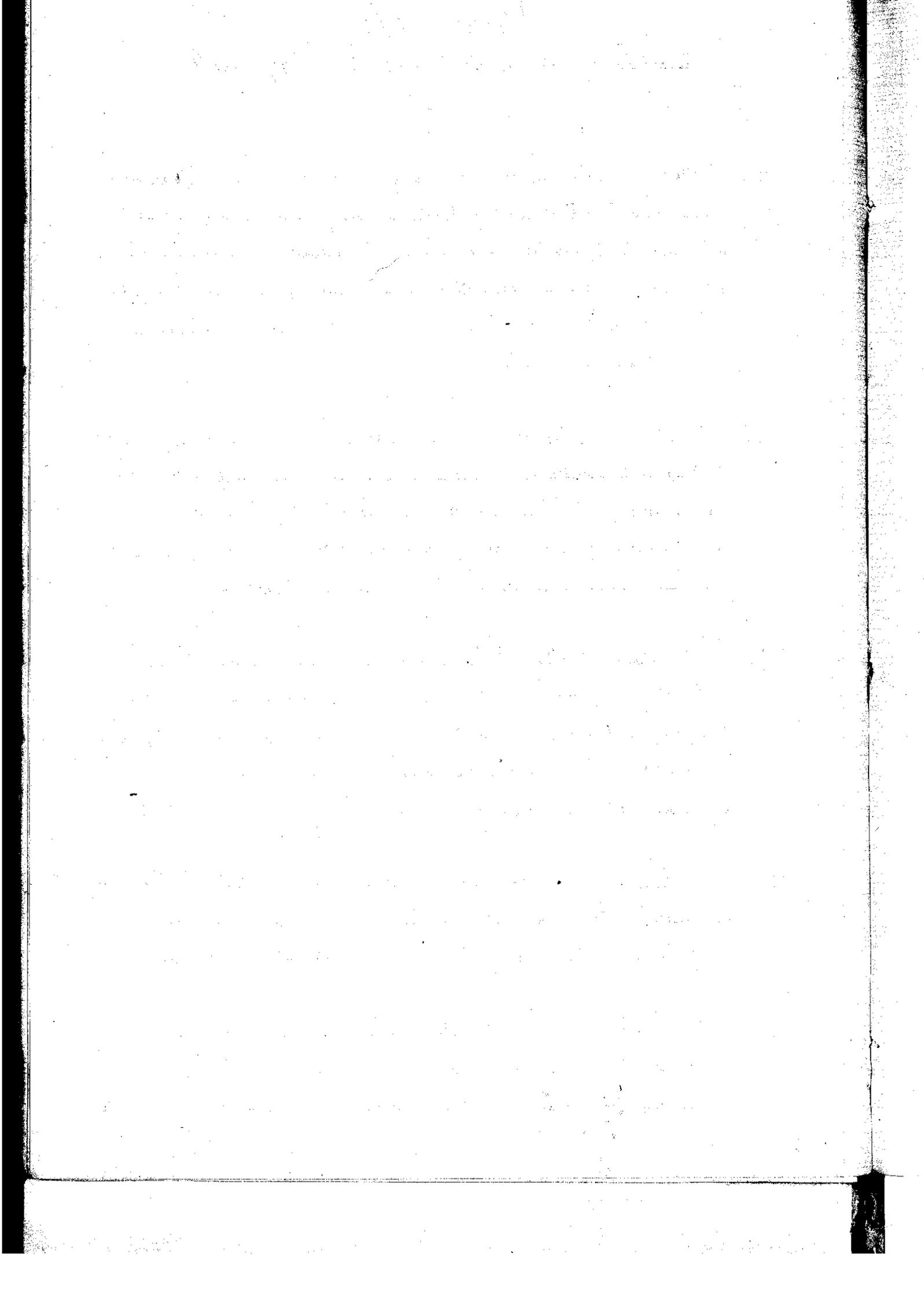
" 3 " 12 " "

" 4 et 6. Ici manque quelque chose sur la feuille, probablement l'écrivain ne pouvait pas toute de suite avoir l'indication des jours omis.

Note 5. Autrefois 13 était rayé.

DOCUMENTS
relatifs à la Chartreuse d'Aggsbach.

1380. 1 Mai. o. O. Le duc Albert accorde à la Chartreuse d'Aggsbach fondée par Heidenreich de Weissen la juridiction seigneuriale, lui donne la propriété et les revenus du village de Seytensdorf, 60 foudres de sel de Hallstatt annuellement, ainsi que l'exemption du péage (et de douane), mais se réserve la grand' prévôté. - Archives de l'Etat.
1380. 9 octobre - Vienne. Le duc Albert exempté la Chartreuse d'Aggsbach fondée de nouveau (je suppose que l'acte dit, fondée nouvellement) et bâtie par Heidenreich de Weissen de péage et de douane par terre et par eau dans toute l'Autriche et pour tous les besoins du couvent - Archives de l'Etat -
1394. 18 Mai - Seitz. Frère Christophe, Prieur de la Chartreuse et le Chapitre promettant par écrit au duc Albert, à cause des bienfaits rendus par lui à la Chartreuse d'Aggsbach, un traitement de Menes de Spiritu Sancto, aussi longtemps qu'il vivra et après sa mort, un anniversaire au dit lieu. Archives de l'Etat.
1395. 6 Janvier. Vienne. Le duc Albert met la Chartreuse d'Aggsbach en possession du droit nouveau des mines à elle donné par Jean de Weissen et de la Dame de Stiften. - Archives de l'Etat.
1397. 17 Janvier. Vienne. Les ducs Guillaume et Albert confirment au couvent d'Aggsbach deux actes (confirmations de droits) insérés du duc Albert 1) d.d. Vienne 1 mai 1380, lettre d'immunité



pour le couvent; 2) D.D. Vienne, 6 janvier 1395; il met le couvent en possession du droit de mines à Stiften qui lui a été donné par Jean de Weissau. - Archives de l'Etat -

1399. 14 février. Vienne. Le duc Albert met la Chartreuse d'Aggsbach en possession le massif de roche dure qui est de la mouvance du Duc et le village de Stiften. Donné au Couvent par Leutold de Weissau. Archives de l'Etat.

1402. 17 Janvier. Vienne. Le duc Albert, à la demande d'Ottou de Weissau, permet aux religieux de la Chartreuse d'Aggsbach de se défaire de leurs bois appartenant au village de Stiften et voisin de la forêt ducale de Genell, quand et aussi souvent qu'ils le voudront. Archives de l'Etat.

1429. 28 Janvier. Vienne. Le duc Albert confirme au couvent d'Aggsbach l'acte (confirmation de droits) inséré du duc Albert d.d. Vienne 1 mai 1380. Archives de l'Etat.

1430. 5 Septembre. Vienne. Le duc Albert confirme au couvent d'Aggsbach la possession de quelques propriétés à Eppendorf, Paulwisen, dans les forêts de Samerstorf acquises par échange fait avec son Chambellan Jörg Schenk de Wald. Archives de l'Etat.

1441. 16 février. Neustadt. Le roi Frédéric donne au couvent d'Aggsbach quelques rentes dans la paroisse de Spitz pour 400 livres de deniers que Jean de Weissau redovait au Couvent. Archives de l'Etat - Ehmel Reg. N° 233.

Handwritten text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Handwritten text block, likely the first main entry or section.

Handwritten text block, likely the second main entry or section.

Handwritten text block, likely the third main entry or section.

Handwritten text block, likely the fourth main entry or section.

Handwritten text block, likely the fifth main entry or section.

Handwritten text at the bottom of the page, possibly a footer or concluding paragraph.

1447. 20 Juillet. Vienne. Le roi Frédéric confirme les privilèges de la Chartreuse d'Aggobach dans le diocèse de Passau. Archives de l'Etat. Ethel Reg. N° 1502.

1453. 16 Mars. Vienne. Le roi Ladislas confirme la mise en possession de la Chartreuse d'Aggobach faite par le roi Frédéric jadis son tuteur de 4 biens mouvants au dit lieu et d'un bois situé au Durrisperg, biens et bois donnés à la Chartreuse par Kaspar Wisendorfer. Archives de l'Etat.

1459. 27 février. Linz. L'archiduc Albert garantit à la Chartreuse d'Aggobach les faveurs dons et libertés qui lui ont été accordés par feu le Duc Albert. Archives de l'Etat.

Relativement à l'histoire des Chartreuses de Kauerbach, Gamsing et Aggobach, il y aurait peut-être à consulter Codd. tradit. eccl. Passau. in Mon. Boic; Catalogi et Chronica epip. Passau. in Pey, Scriptt. res. Austriac. I Lipsiae 1721, 1 1299, 1296-1299; Housiq. Germania sacra I Aug. Vindel 1727; Buchinger, Geschichte des Fürstenthums Passau, Wilmchen 1816, 1824, 2 vol. (Histoire de la principauté de Passau) Schöller Die Bischöfe von Passau. (Les évêques de Passau) Passau 1844; Schrödl, Passavia sacra Passau, 1879.

Hippolytus. D. Trimestre
1863

Documents.

p. 75 & n. 11

Lettre de Fondation de la Chartreuse d'Aggs.
(D'après une copie de l'an 1651, se trouvant
chives du Château de Friedau.)

In nomine Sanctae et individuae Trinitatis.
Est le sage: une génération passe pour faire place à
est juste que tout ce qui est digne d'être transmis à la
transmis par écrit et sur la foi des témoins porté à
ce à ceux qui viennent après nous. En conséquence, nous
de Meissau, Maire de Schenck, et à ce temps marié
et moi Anne son épouse, Déclarons ^{en} notre nom à tous
et faisons connaître par cette lettre à tous présents
Hoc sous l'inspiration de la grâce de Dieu, après mûre
très-sage délibération, de commun accord, librement
connaissance de cause, pour notre consolation et not
moins que de nos héritiers, en honneur et à la gloire
de la très-vénérée Vierge Marie et de tous les Saints
fonde et fondons un couvent situé non loin du village
de Aggsbach, sur le terrain que le noble Prince, le Duc
nous a donné en investiture, lequel a approprié
le dit couvent comme étant située à Aggsbach.

Lettre de Fondation de la Chartreuse d'Aggsbach 1^{re} Dame.
(D'après une copie de l'an 1651, se trouvant dans les archives du Château de Friedau.)

La nomine Sanctae et individuae Trinitatis. Quand, comme il est le sage: une génération passe pour faire place à une autre, il est juste que tout ce qui est digne d'être transmis à la postérité, soit transmis par écrit et sur la foi des témoins portés à la connaissance de ceux qui viennent après nous. En conséquence, moi, Heuy de Weick de Meissau, Maire de Schenck, et à ce temps maréchal d'Autriche, et moi Anne son épouse, Déclarons ^{en} notre nom à tous nos héritiers et faisons connaître par cette lettre à tous présents et à venir, que par sous l'inspiration de la grâce de Dieu, après mûre réflexion et très-sage délibération, de commun accord, librement et en pleine connaissance de cause, pour notre consolation et notre bonheur ^{non} moins que de nos héritiers, en honneur et à la gloire de la S. Trinité, de la très-vénérée Vierge Marie et de tous les Saints, nous avons fondé et fondons un couvent situé non loin du village qui a nom de Aggsbach, sur le terrain que le noble Prince, le Duc de Bavière nous a donné en investiture, lequel a approprié le dit terrain à la dite fondation comme étant située à Aggsbach qui était

notre prairie située au même endroit audessus de Aggsbach sur le Danub
l'apsselle & l'étend et de plus le front, avec tous fruits et droits, comme
nous l'avons possédé, et toutes nos ^{pêcheries} ~~potageres~~ en cet endroit sur le Danub
qui s'étendent d'un côté jusqu'au Papphaus et continuent jusqu'à Will
thal; et de l'autre côté depuis la ville elles s'étendent au Heurthall et
s'étendent jusqu'à Eirostmuhl sur le Pach, avec tous les fruits et droits
et avec le même domaine que nous avons sur ces pêcheries. Et la pêche
dans le Pach qui court de deux côtés le long du monastere, depuis le
Danube en amont jusqu'au détour du que. Après cela, tous les biens que
nous avons possédés à Schweiterendorf, avec tous les fruits et accessoires
lesquels ont été les fiefs de notre très illustre Prince, le duc d'Autriche
lequel les a cédés pour notre susdite fondation, comme sa lettre le déclare
Item la dime à Schiblygen grande et petite, laquelle a été notre fief, de
pendant de l'illustre Prince l'Evêque de Passau, et de son église, avec qui
nous avons échangé le dit fief, comme le déclare sa lettre. Item la dime
à Mayrhoffen, et le fief et la dime à Chermare, et la dime à Lerchfeld,
et 75 deniers en argent et la dime sur un verger qui a appartenu à notre
fief, laquelle nous avons racheté aux gens qui la tenaient en fief, de
manière que la dite dime revienne de droit à notre susdite fondation.
Item tous les biens mentionnés ci-après, que nous avons donnés intégral
lement à notre fondation précitée, nous ont appartenu en propre
à savoir le vignoble situé à Aggstain, et le grand verger y contigu, et tous
les biens que nous avons possédés à Höffdorff, avec tous les usufruits et
accessoires. Item à Schmeig Pichel une demi livre de fromage, le poids
équivalent à quatre deniers. Item toute la mesure de poisson que nous
avons eu dans la Schalot. Item tous les biens situés dans le Puchl soit
en bâtiments ou en champs, quelque soit leur dénomination, et le
Puchstall, et le Hagenstein avec le bois, la mesure et tous les fruits
et accessoires, comme nous avons acheté ces biens en tenant, selon la
teneur de notre lettre d'achat. Item notre verger qui porte le nom de
Mählinger situé à Wochau sur le Dachleitten. Item notre village

à Ottenhoff avec tous les fruits et accessoires. Item toute notre propriété
située sur le Chuuring et deux moulins là-bas avec tous les fruits. Item
le bois avec le terrain, appelé Weithenthal, qui s'étend dans le Peggarten
bach près de la prairie, qui s'appelle le Zeit, la prairie de Hockelien, et
s'étend jusqu'à Lül et au ~~Platz~~ l'angle droit, et depuis là jusqu'à
la vallée sur le Regl et revient au Peggarten Bach, jusqu'à la vieille
meule jusqu'au Rüdern Reith; ensuite du côté opposé vis-à-vis, il
s'étend jusqu'au nouveau four à chaux dans le Peggarten Bach dans
le qui au coin, et depuis l'angle sur toute la hauteur et subsiste
en descendant jusqu'au Wachtstall sur le Prunthall, et du Prunthall
jusqu'au Kirschsteig, du Kirschsteig dans la vallée de Maur jusqu'au
bois qui s'y trouve devant Schenpichel, et se termine au Platzhaus,
comme il y est marqué avec des poteaux. Et le bois avec le terrain
qu'on appelle le Erzberg, tel qu'il se trouve, et comme il est démar-
qué. Tous les biens susmentionnés et tout ce qui s'y rapporte, soit
meubles soit immeubles, n'importe quel en soit le nom, nous les avons
légués à notre fondation présumée et à cet effet, avec tous les florins
revenus, usufruits, avantages, droits et accessoires, comme nous les
avons acquis et possédés, - pour rester à jamais la propriété de ce même
consent de manière que les religieux, à savoir le Prieur et la commu-
nauté les possèdent en propre, et en jouissent comme bon leur semble
pour leur entretien pourqu'ils puissent eux et leurs successeurs
servir Dieu le mieux possible, en toute liberté sans contrainte ni
dangere. Nous déclarons aussi en pleine connaissance de cause en
notre nom, et en celui de nos héritiers, que par la vertu de la lettre présente
nous renonçons pour nous et nos héritiers à tout droit ou seigneurie
noté sur les biens présumés, ni grande ni petite, et nous concédons
au Prieur et au consent susnommés plein pouvoir de se choisir en
tout temps un intendant selon leur bon plaisir, d'en nommer un
autre à leur gré, ou d'en demander un au Prince d'Autriche. De
plus nous prenons l'engagement pour nous et nos héritiers

4
notre propriété de Wolfstein
et ceux qui détiennent ~~de~~ chose de nos biens, quelque chose soient, de ne
jamais les inquiéter à ce sujet ~~est~~ ni les tromper, et de ne jamais leur ré-
clamer quelque redevance, ni à eux ni à leurs sujets ou détenants, soit
au sujet de l'intendance ou pour quelque cause soit, ou minimale ou impor-
tante, ni de leur imposer quelque hospitalité, quelque transport ou main-
d'œuvre ni quelque autre charge quelque en soit le nom, et nous voulons
que cette fondation et donation, et tout ce qui vient d'être stipulé à ce su-
jet, reste stable à tout jamais sans qu'on puisse l'annuler. C'est pour-
quoi nous remettons aux Frères susnommés et à tous ceux qui vien-
ront après eux, et à leur couvent fréquemment citée la lettre pré-
sente comme document authentique et confirmation irrévocable de la
chose, scellée de ~~notre~~ ^{du} sceau prénommé de Heidenreich (Henri) de
Weichspau, et des sceaux de nos fils Ulrich, Jean et Georges de Weichspau
en notre nom et au nom de tous nos héritiers; portant en outre le sceau
de Sieur Ulrich de Weichspau, frère de mon prénommé Henri, ainsi que
celui de mon cousin le Sieur Bernard de Weichspau, Maréchal d'Autri-
che, et de Sieur Conrad de Weichspau, lesquels ont sousigné et apposé
leur sceau à l'acte ci-dessus. La lettre est donnée à Vienne 1800 ans
après la naissance du Christ, l'an 80 après, le ~~dit~~ huitième jour après
le salut."

(Copie confrontée avec l'original et trouvée conforme à la Chancel-
lerie du Gouvernement de l'Empire romain d'Autriche. Actum à
Vienne le 11 Août de l'an 1651. (L. S.) Melchior Schell inspecteur

Hypopolitus

Lettre de fondation du couvent de Aggsbach.

Nous Jean par la grâce de Dieu Abbé du couvent à Melk,
attestons que les vénérables et dévots Seigneurs (Messieurs),
du couvent de la Porte N. Dame à Aggsbach de l'Ordre des Chartreux,
nous ont envoyé une lettre sur parchemin par l'entre-
mise d'un Frère de leur couvent, nommé Erhard Wornhofer,
lequel parchemin est muni d'un sceau; nous priant avec
instance de vouloir lire et examiner ladite lettre, afin d'y
apposer un Vidimus et donner ainsi un témoignage à leur
couvent. En conséquence nous avons lu et examiné intégral-
lement la susdite lettre, laquelle sonne mot-à-mot comme
suit: Nous Albert par la grâce de Dieu duc d'Autriche, de Sty-
rie, de Carinthie, de Carniole, seigneur du Margraviat de Winde et de
Portenau, Comte de Habsbourg, du Tyrol du Fördt et de Khy-
bourg, Margrave de Turgau et Landgrave d'Alsace, etc, déclara-
rons, et par ces lettres portons à la connaissance d'un chacun
pour toujours, soit pour le présent, soit pour l'avenir, que
selon la doctrine et l'enseignement des lois chrétiennes, nous
connaissons et croyons fermement que de tous les honneurs
et biens ^{dont} que la grâce du Dieu tout-puissant nous a comblés
ici-bas, nous ne pouvons tirer un plus grand profit, qu'en les
partageant par amour de notre Seigneur, de qui nous avons tout
reçu, et pour l'accroissement de son culte et de son service
avec les monastères et les personnes religieuses qui ne cessent
d'intercéder pour nous auprès de Dieu. C'est pourquoi, selon le
desir sincère (surveillance) que nos ancêtres de honorable mémoire
ont eu pour l'Ordre des Chartreux, et que nous autres aussi nourris
sous leurs la nouvelle fondation de N. la Porte N. Dame à Aggsbach
du diocèse de Passau, que le noble, fidèle et particulièrement
de Mantoue colonel Schenk et à présent Maréchal

siècle, soient, de ne
ne jamais leur rés
n detenants, soit
inime ou impor
transport ou main
n, et nous voulons
tre stipulé à ce sus
ruler. C'est pour
tous ceux qui vien
de la lettre pré
n irrévocable de la
ich (Heuri) de
et Georges de Meiff
t un autre le scan
Heuri, archevêque
archevêchal d'Autric
igné et apposé
l'annee 1800 ans
ième jour après

formé à la Chambr
che. Actum à
Schell inspecteur

(Hypodolus
2^e Cahier 1863) (p. 77-82) J. n.

Lettre de fondation du Couvent de
Nous Jean par la grâce de Dieu Abbe' du cou
attestons que les vénérables et dévots seigneurs
du Couvent de la Porte N. Dame à Eggbach de
treux, nous ont envoyé une lettre sur parchemin
écrite d'un Frere de leur Couvent, nommé Erhard
lequel parchemin est muni d'un sceau; nous p
instance de vouloir lire et examiner ladite let
apposer un Vidimus et donner ainsi un témoign
Couvent. En conséquence nous avons lu et exam
lement la susdite lettre, laquelle sonne mot à
suit: Nous Albert par la grâce de Dieu duc d'Al
rie, de ... de Cornoll, seigneur du Margraviat de
Portenau, Comte de Habsbourg, du pays de Ho
bourg, Margrave de Curgau et Landgrave d'Alsa
rons, et par ces lettres portons à la connaissance
pour toujours, soit pour le présent, soit pour l
selon la doctrine et l'enseignement des lois chréti
connaissions et croyons fermement que de tous les
et biens que la grâce du Dieu tout-puissant nous
ici-bas, nous ne pouvons tirer un plus grand profit
partageant par amour de notre Seigneur, de qui nous
reux, et pour l'usage et accroissement de son culte et

(Hypophrygus
2^e Cahier 1863), (f. 77-82)

1779

5

Lettre de fondation du couvent de Aggsbach.

Nous Jean par la grâce de Dieu Abbé du couvent à Melak, attestons que les vénérables et dévots Seigneurs (Messieurs) du couvent de la Porte N. Dame à Aggsbach de l'Ordre des Chartreux, nous ont envoyé une lettre sur parchemin par l'entremise d'un Frère de leur couvent, nommé Richard Wornhofer, lequel parchemin est muni d'un sceau; nous priant avec instance de vouloir lire et examiner ladite lettre, afin d'y apposer un Vidimus et donner ainsi un témoignage à leur couvent. En conséquence nous avons lu et examiné intégralement la susdite lettre, laquelle sonne mot-à-mot comme suit: Nous Albert par la grâce de Dieu duc d'Autriche, de Styrie, de ... de Carinthie, seigneur du Margraviat de Winde et de Portenau, Comte de Habsbourg, du Tyrol du Forêt et de Khybourg, Margrave de Curgau et Landgrave d'Alsace, etc, déclarons, et par ces lettres portons à la connaissance d'un chacun pour toujours, soit pour le présent, soit pour l'avenir, que selon la doctrine et l'enseignement des Loix chrétiennes, nous reconnaissons et croyons fermement que de tous les honneurs et biens ^{sont} que la grâce du Dieu tout-puissant nous a comblés ici-bas, nous ne pouvons tirer un plus grand profit, qu'en les partageant par amour de notre Seigneur, de qui nous avons tout reçu, et pour l'usage accroissement de son culte et de son service.

(du bien propre que Dieu N. S. lui a donné)

D'Autriche, a fondé et construit pour le susdit Ordre des Chartreux dans notre territoire et aux temps où nous avions le pouvoir en mains, nous avons eu bien faire et en lui prêtant aide et secours afin qu'elle se conserve, espérant à cet effet de la miséricorde divine qu'elle aussi nous protège selon l'âme et le corps et nous gratifie des richesses de la vie éternelle; c'est pourquoi après mûre réflexion et sur lavis de notre Conseil, pour le soulagement des âmes de nos ancêtres et de la nôtre ainsi que pour le bien-être spirituel et corporel de tous nos héritiers et descendants, nous avons donné et donnons aussi de par notre pouvoir princier, en notre nom et au nom de tous nos héritiers et descendants Ducs d'Autriche, en vertu de cette lettre, ^{au} susdit couvent et à ses frères habitants, le prieur et la communauté résidant, nos fidèles et chers amis et intercesseurs auprès de Dieu, telle faveur, liberté et droit indiqués ci-après:

Premièrement que au sujet de tous les biens que le prénommé Meyssan a donnés au couvent, ^{ceux-ci} jusqu'à ce qu'il aura acquis dans la suite, que ce soient des villages, ou fermes, ou autres propriétés, quelque soit leur situation dans notre territoire et leur dénomination, aucun juge du pays ne pourra prononcer de jugement au sujet de quelque ce soit; ainsi si quelqu'un vient à mourir, on demandera des explications à l'autorité du monastère, et s'il a forcé la ceinture on répondra de ses biens, et tout ce qu'il a possédé, demeurera entièrement la propriété du couvent. Aussi quand un juge du pays n'adjudgera pas à un des leurs ce qui lui revient, pour n'importe quel motif, il doit retrancher son profit de défense et le protéger devant les tribunaux sans réclamer un liard ou quelque autre retribution, et de plus et il doit écouter cet homme aussi longtemps qu'il est dans son droit.

Ensuite nous donnons de par cette lettre, en notre nom et en celui de tous

en propre que Dieu N. S. Qui a donné)

iche, a fondé et construit pour le susdit Ordre des Chartreux
sur son territoire et aux temps où nous avions le pouvoir en
nous avons eu bien faire et en lui prêtant aide et secours afin
de le conserver, espérant à cet effet de la miséricorde divine qui
nous protège selon l'âme et le corps et nous gratifie des biens
de la vie éternelle; c'est pourquoi après mûre réflexion et sur la
du Conseil, pour le soulagement des âmes de nos ancêtres et
de nos aïeux pour le bien-être spirituel et corporel de tous
leurs et descendants, nous avons donné et donnons aussi de
notre pouvoir princier, en notre nom et au nom de tous nos héritiers
et descendants Ducs d'Autriche, en vertu de cette lettre, ^{au} susdit
et à ses frères habitants, le prieur et la communauté de
nos fidèles et chers amis et intercesseurs auprès de Dieu,
leur, liberté et droit indiqués ci-après:
Premièrement, que au sujet de tous les biens que le prénommé
a donnés au couvent, ou que ^{depuis} il aura acquis dans la suite,
soient des villages, ou fermes, ou autres propriétés, quelque
situation dans notre territoire et leur dénomination, aucun
seigneur ne pourra prononcer de jugement au sujet de quelque
bien si quelqu'un vient à mourir, on demandera des explica-
tions à l'autorité du monastère, et s'il a porté la ceinture on respon-
dra des biens, et tout ce qu'il a possédé, demeurera entièrement la pro-
priété du couvent. Aussi quand un juge du pays n'adjugera pas à
un seigneur ce qui lui revient, pour quelque motif, il doit
faire son profit de défense et le protéger devant les tribunaux
sans payer un hard ou quelque autre retribution, et de plus est il doit
garantir l'homme aussi longtemps qu'il est dans son droit.
Et nous donnons de par cette lettre, en notre nom et en celui de tous

non
pre
non
de to
per
mon
ann
leve
pre
qu'à
par
neme
ses t
vous
jeun
fron
mem
nous
dans
gré,
No
qu'en
en par
ter. C
du pays

d'Autriche, a fondé et construit pour le susdit Ordre des Chartreux
dans notre territoire et aux temps où nous avions le pouvoir en
main, nous avons cru bien faire et en lui prêtant aide et secours afin
qu'elle se conserve, espérant à cet effet de la miséricorde divine qui
elle aussi nous protège selon l'âme et le corps et nous gratifie des ri-
chesses de la vie éternelle; c'est pourquoi après mûre réflexion et sur la
vis de notre Conseil, pour le soulagement des âmes de nos ancêtres et
de la nôtre ainsi que pour le bien-être spirituel et corporel de tous
nos héritiers et descendants, nous avons donné et donnons aussi de
par notre pouvoir princier, en notre nom et au nom de tous nos héri-
tiers et descendants ducs d'Autriche, en vertu de cette lettre, ^{au} susdit
Convent et à ses frères habitants, le prieur et la communauté y
résidant, nos fidèles et chers amis et intercesseurs auprès de Dieu,
telle faveur, liberté et droit indiqués ci-après:

Premièrement que ce sujet de tous les biens que le prénommé
Meysbau a donnés au convent, saque ^{depuis} il aura acquis dans la suite,
que ce soient des villages, ou fermes, ou autres propriétés, quelque
soit leur situation dans notre territoire et leur dénomination, aucun
juge du pays ne pourra prononcer de jugement au sujet de quelque
ce soit; ainsi si quelqu'un vient à mourir, on demandera des explica-
tions à l'autorité du monastère, et s'il a porté la ceinture on répon-
dra de ses biens, et tout ce qu'il a possédé, demeurera entièrement la pro-
priété du convent. Aussi quand un juge du pays n'adjugera pas à
un des leurs ce qui lui revient, pour n'importe quel motif, il doit
retrancher son profit de défense et le protéger devant les tribunaux
sans réclamer un liard ou quelque autre retribution, et de plus et il doit
écouter cet homme aussi longtemps qu'il est dans son droit.

Ensuite nous donnons de par cette lettre, en notre nom et en celui de tous
nos héritiers et descendants à perpétuité au susdit monastère les 3 ...
d'argent situés au village de Schutterendoff, qu'on nous a servis annuelle-
ment de notre propriété de Weitenekch, ainsi que tous les droits et services que

qu'il sache être tombé bien bas dans notre disgrâce, et qu'en outre il aura à payer cent marcs en argent, une moitié à notre chambre et l'autre moitié au susdit monastère, sans aucune réplique ni réclamation s'ils veulent rester affranchis de personne et de biens. En foi et témoignage de quoi nous délivrons les présentes lettres pournues de notre grand seau princier. Donné à Vienne, le jour des Sts Philippe et Jacques des 12 Apôtres, après la naissance de N. Seigneur 1300 ans et après dans la 70^e année."

En foi de quoi et en véritable témoignage, nous, Jean prénommé, abbi de Wölckh, nous donnons au susdits Religieux à Aggsbach et à leur monastère, le présent vidimus et notre grand seau. Donné à Wölckh le mercredi avant le dimanche Invocavit dans le carême après la naissance de N. S. ~~l'an~~ 1400, et après dans la 59^e année.

(A. S.)

Spittner f. Landesk. p. 106.

Bien que Aggsbach soit la plus jeune parmi les Chartreuses d'Autriche (Noter) Mauerbach fondé en 1316, Ganningen 1332), il est étrange qu'un voile bien épais enveloppe son histoire. Tandis que au sujet de Ganning nous avons à la main quelques écrits, et que Leopold Breuner nous a décrit les différentes phrases de l'histoire de Mauerbach jusqu'au 17^e siècle, — c'est à peine que des livres et archives de Melk, Göttweig etc, nous pouvons nous procurer quelques maigres détails au sujet de la Chartreuse d'Aggsbach. Est-ce que ce séjour tranquille et caché était réellement aussi dérobé au monde, qu'il en semble aux rares visiteurs?

Le nom d'Aggsbach trahit une grande antiquité. — l'opinion que ce nom soit d'origine Celto-Gauloise, ne me paraît pas justifiée. La dénomination du Bach, c'est à dire du ruisseau qui encore de nos jours coule ses eaux en cet endroit, doit se déduire sans aucun doute du Celtique (Gha (Eau)), et les formes Aches, Achis, Accis

Aggob, même nom, seaphique, faiblement par l'orthographe du Moyen-
âge. Quand Charlemagne chassa de ces parages les Avars, non seule-
ment il aura conservé le nom, mais l'après toute apparence, encore
^(Kopirak)
quelques restes de colonie Celtique. Ceux-ci ont pu être autorisés
à s'y établir de nouveau, et ainsi la dénomination Celtique devint dere-
chef en vogue, sous le nom de "Aggobach" pour se perpétuer ensuite
jusqu'à nos jours.

Aussi sommes-nous très sûr, que dans les siècles passés Aggobach
doit avoir été de bien plus importance que de nos jours, puisqu'on nous
savons qu déjà au commencement du 12^e siècle une branche de
la noblesse s'y était établie. Malheureusement nous ne connaissons
de cette dynastie qu'un seul membre - Mangold d'Aggobach.
Les Archives de Maltz (Comté n^o 476) porte ce nom comme témoin
dans un Document du 10 Janvier 1115 - et dans les livres de la Biblio-
thèque de Klosterneuburg nous trouvons le même Mangoldus
de Achespach, vers l'an 1115, comme témoin à l'occasion de la
donation de la propriété de Mänstling au Convent de Klosterneuburg.

Le même livre nous fournit un Document, dans lequel un servi-
teur de Mangold, nommé Henri, achète de Margrave Leopold sa
(addition) liberté au prix de 30 marcs, afin de pouvoir entrer dans
un Convent de son choix. A cette occasion est-il appelé expressément
« Nobilis vir... »

Pendant combien de temps cette dynastie des Aggobacher a
prosperé, quand et en quelles circonstances elle s'est éteinte
les Chroniques et Documents de ce temps n'en disent pas un mot.
Cependant est-il avéré qu'au 14^e siècle la puissante maison des
Meissner se trouvait en possession d'Aggobach.

La race des Meissner appartenait à une des familles les plus
anciennes et les plus notables d'Autriche. En s'étendant à l'ouest, on a émis
l'opinion qu'elle serait arrivée de la Souabe en Autriche avec Albert I^{er}
de Habsbourg, et qu'en cette circonstance elle se serait établie dans le pays.

seulement on découvre aussi l'arbitraire de cette assertion quand on consulte les documents de XII, et XIV^e siècle, dans lesquels les Meissner se présentent comme déjà longtemps établis en Autriche au temps des Babenberger et de l'Autricque - Pour bien donner qu'un exemple je cite le malheureux Otto de Meissan, lequel sur une fautive accusation de ses ennemis, fut par ordre du roi Ottokar condamné à mourir de faim dans un souterrain de la forteresse de Eichenhorn à Miezren, mais qui ensuite, par pitié fut étranglé cruellement avec des liens de paille.

L'an 1380 vit par la dévotion de Henri de Meissan, Maréchal en Chef et échanson en Autriche. - Vlt surgir la chartreuse et l'Eglise d'Aggsbach à présent abandonnées. Dans la même année encore la jeune fondation fut peuplée par une colonie venue de la Chartreuse de Mauersbach, et dotée par leur magnanime fondateur de biens et possessions considérables pour l'entretien des religieux. - Henri ne survécut pas longtemps à l'achèvement de sa fondation, car déjà au 12 Oct 1381 il fit adieu au temps pour occuper le premier le nouveau caveau de famille à Aggsbach - Bien qu'il laissât 3 fils, ^{branche} la race s'éteignit cependant au bout de qq. ds ans, et toutes ses possessions demeurèrent la propriété de son frère Otto, qui remplisit également la charge de Maréchal en chef et échanson d'Autriche. - Celui-ci, ainsi que son épouse Agnes, née de Pottendorf, ^{très} se montra ^{très} enthousiaste de la fondation de Henri et si le couvent des chanoines de Dürnstein honore en Otto de Meissan son vrai fondateur, on doit l'appeler celui-ci avec non moins de dignité "le second fondateur d'Aggsbach". - On peut déduire combien il de titres il avait à la reconnaissance de ce couvent, de ce que de son vivant il on lui décernait déjà le titre de fondateur, comme nous voyons dans ^{un} documents de l'an 1383 concernant la vente de deux fermes à Spielberg près de Melk, dans lequel nous lisons expressément à la fin "..." avec le vœu du noble et vénéré Sieu, Sieu Otto de Meissan Maréchal en chef et échanson en Autriche notre gouverneur et hor. Seigneur et fondateur."

Le 2 Mars 1440 (d'après un document d'Aggsbach) Aggsbach perdit son second fondateur. Otto termina la branche masculine des Meisfauer - Son épouse Agnes le suivit encore la même année (15 Octobre) dans l'éternité, - Les deux reposent côte à côte dans le cloître de la Chartreuse d'Aggsbach.

Après l'extinction des Meisfauer, selon toute probabilité la seigneurie sur Aggsbach, ainsi que tous les autres ^{et possessions} fiefs de cette famille, furent passés à la race des Eberstoefer, laquelle, à en juger de son blason, doit avoir été en intime alliance avec la maison de Meissau.

Après une existence de 4 siècles, pendant laquelle une série non interrompue de Prieurs ont gouverné la Chartreuse de Aggsbach (Le premier Prieur se nommait Jean Fleischeppart (manque de viande) jusqu'en 1435 un nommé Jean Spaur était à la tête de la chartreuse - en 1438 on y trouva un Prieur du nom de Vincent) celle-ci fut supprimée en 1782 par ordre de l'Empereur Joseph II. - Les biens constituant le fonds de la Religion (biens ecclésiastiques) et l'église furent convertis en Chapellenie locale dépendante de la couronne, destination qu'ils conservent encore aujourd'hui.

Si le long du cours du Danube à travers la basse Autriche aucun paysage mérite le nom de romantique, ceci ne peut cependant pas s'appliquer à la contrée pittoresque qui s'étend entre Melk et Krems où la vallée du Danube part rivaliser avec les endroits les plus charmants et en même temps les plus imposants de toute notre province. Ensermé par deux chaînes de montagnes qui vont en descendant le fleuve (après leur point de jonction) n'offre à gauche et à droite que deux étroits passages pour les bateaux. Quittons la bonne petite route de la vallée du Danube et suivons un autre chemin non moins bon qui nous mène dans la vallée latérale le long d'un paisible ruisseau. Déjà après une demi-heure de chemin, nous arrivons dans un bassin étroit et charmant de la vallée, où 3 courants d'eau (le Gansbach du Nord, le Mitterbach du Est, et l'Aggsbach du Sud) venant de différentes directions réunissent leurs eaux pour les verser

Dans un cours commun dans le Dambé qui est proche.

Celui qui laisse imprégnier son âme de ce ravissant lovin de terre couverte de forêts, et veut comprendre le langage de la silence de mort qui régnent aux alentours, doit malgré lui soupçonner que cet endroit avec son charme céleste dut être consacré à l'Être suprême.

Mais approchons-nous d'un peu plus près de ces bâtiments en partie tombés en ruine, en partie encore conservés, lesquels occupent la plus grande partie de la semelle de cette vallée et lisons les mots qu'on voit au dessus de la porte: Non est hic.... Oh! bien, à notre avis elles se sont réalisées, cet endroit est dédié à Dieu - et ce qui les pieux moines entendaient autrefois de ces murs à présent sans habitants, peut encore, ce nous semble, valoir aujourd'hui pour les environs.

Plus loin on voit ces paroles: O besta....

Est-ce que elles ne nous avertissent pas que nous nous trouvons devant l'entrée d'une Chartreuse! En effet nous avons en face de nous une des quatre Chartreuses d'Autriche, Aggabach.

À en juger des restes de la Chartreuse d'autrefois, lesquels sont relativement assez bien conservés, ils ^{constituent} ~~forment~~ un bâtiment à plusieurs ailes très-vaste, formé par des constructions qui datent de diverses époques. Pour autant que j'ai pu en juger, et je crois qu'il ne reste plus rien de la primitive Chartreuse de la fin du 14^e siècle. Faisant abstraction de l'église du couvent, le plus ancien des bâtiments qui sont encore debout peut dater de l'an 1597, un autre porte la date de 1601. La tour carrée et couverte de tuiles ^(briques) qui s'élève au dessus de l'entrée du second jardin me paraît être d'une date assez récente.

Les nombreuses cellules des moines qui existent encore présentent peu d'intérêt: la plupart des fenêtres portent un grillage formé de barres de fer, les corridors ont un pavement de briques; la toiture est encore pour ainsi dire intacte. Des trente chambres qui sont encore habitables, plusieurs servent à l'habitation du chapelain actuel. L'espace que la Chartreuse avec toutes ses dépendances occupe est

assez considérable. Elle renferme dans son contour 3 prières d'usage.
la dimension, desquels celui du milieu (qui entoure le cloître) est le
plus grand. L'église y est contiguë. A tout visiteur de la Chartre d'
Aggach ce qui présente le plus d'intérêt est sans contredit l'église.
Bien que son extérieur est loin de plaire, elle rappelle, bien qu'en
proportion moindre) l'église du couvent de Heiligentberg. Sur
une longueur de 21 x 1,949 m. ^(Platon = 21 x 1,949 m.) et une hauteur de 8,
elle possède ^{une} la largeur ^{cordée} disproportionnée de seulement 3 m. 29
centimètres - ce qui fait qu'elle a une apparence très-défavorable
à cause de son étroitesse. Les murs sont en grande partie nus et
badigeonnés.

Comme bien l'architecture, qu'une restauration considérable déjà
devenue nécessaire en 1738, font remonter ce temple à une
époque très-reculée, et sa restauration doit être probablement
se placer vers la fin du XVIII ou au commencement du XIX siècle.

Le tour carré, couvert de tôle depuis 1832, et qui a une hauteur de 20
coudes, ne fut reconstruit qu'en 1795). Deux pierres dans l'intérieur
de l'église portent les dates de 1397 et 1406. Le maître-autel actuel
est très-simples et trahit des formes modernes sans goût, il fut érigé en
1835 à la place de l'ancien, qui était construit en style Gothique, et qu'on
a dû enlever parce qu'il tombait en ruines.

On a conservé cependant le tableau de l'autel, qui représente la glo-
rieuse Assomption de la B.V. Marie - puisque l'église était dédiée à l'As-
sompction. Ce tableau est l'œuvre du célèbre maître Tobias Beck, qui
a peint également le tableau du maître-autel de l'Étienne à Vienne -
à date de 1675, comme on peut juger de l'inscription de l'artiste qui
se trouve au dos du tableau. La toile porte les fautes de ce temps
et ^{est} ~~trouvé~~ cependant plus estimable que les autres œuvres en petit
nombre que ce maître nous a laissés. Tobias Beck naquit à Con-
stance au commencement du 17^e siècle; déjà en 1660, nous le trouvons
qui exerce son art à Vienne où nous le trouvons jusqu'en 1672. Outre

(Note
p. 116.)

le tableau du maître-autel d'Aggzbach, nous avons encore de lui ^{un Christ}
datant de 1675 et qui se trouve à Göttweih. On ne peut fixer au juste
la date de sa mort.

Les deux autels latéraux en bois, dont l'un est dédié à S^t. Constantien
et l'autre à S^t. Bruno, ne méritent pas une mention spéciale. Sous le
point de vue artistique, j'attirerais plutôt l'attention du visiteur sur
l'orgue fabriqué en 1735 et sur les fresques qu'on voit au refectoire
qui représentent les deux fondateurs de la Chartreuse.

Il n'y a guère beaucoup de caveaux dans l'église, elle ne recèle
dans son sein rien que les ornements de son fondateur et de sa
femme. Le tombeau de Meissau repose devant le presbytère de maître-autel
son épouse Anne vers le milieu de l'église entre les deux autels latéraux.
Dans le cloître, près de la chapelle dite de Chapitre se trouvent les sepul-
tures du frère du fondateur Otto et de sa compagne Agnes.

Hippolytus - Aggzbach pp. 100.

X De Gausbach le chemin conduit par Genthof à Aggzbach. Cet Agg-
bach se trouve dans un petit endroit tellement solitaire qu'il n'y a
que les Chartreux à le pouvoir le trouver; c'est réellement dommage que
la civilisation de siècle passé les a chassés. Comme l'église dépourvue
de tous ses vieux ornements est ^{encore} simple et vénérable! Les vieux autels
durent démembrer et le maître autel gothique tomber en ruines et
y a quelques 20 ans dans la sacristie. C'est incroyable, mais on le
raccorde ici: Un réparateur d'horloges répara dans la sacristie la horloge
de la tour et la détruisit par le feu au point que l'autel qui était à côté
on y conserva encore qq. reliques, un S^t. Georges et un Christ de toute
beauté, auquel manquent malheureusement les deux bras; oh- en eût
encore un, l'autre aura probablement été brûlé. Les deux statues sont
de grandeur naturelle et sont peintes, le bois en est encore bien conservé.
Puisse au ciel que de pareils autodafés ne se répètent plus! L'orgue
et la chaire, qui en soi sont deux beaux travaux, ont été apportés ici

De l'eglise de en style de la renaissance du couvent de femmes supprimé
à Pölsen, et ils ne sont pas ici à leur place

Hippolytus (p. 156) R.

L'église érigée en l'honneur de la glorieuse Vierge de Dieu enlevée au
Ciel aintiqué l'asceticum y conjoint doit sa fondation à la piété et la
générosité de Henri seigneur de Meyssau, maréchal et échevau
d'Autriche sous les Embs. De concert avec sa compagne Anne, née
von Kunring, il fonda pour le salut de l'âme de ses héritiers et pa-
rents de part et d'autre, près du village d'Aggsbach situé sur la
rive droite du Danube et qui lui appartenait, un monastère pour des
Chartreux et ^{par} une communauté complète (comprenant 12 prêtres et
un Prieur), et leur légua le susdit village et quelques autres encore, en-
te quelques pièces de terre, des fermes, ^{des hôtes,} et d'autres revenus; s'engagea en
son nom et au celui de ses héritiers de ne rien revendiquer à la Chartreuse
et de ne frapper leurs biens d'aucun impôt; renonça notamment au
droit de bailliage, de manière que le monastère put jouir d'une entière
liberté, ayant droit de se choisir un bailli ou d'en faire mettre un par
le Duc, et même de le congédier, s'il ne leur convenait pas.

Les moines destinés à peupler ce nouveau couvent furent appelés
de la fameuse Chartreuse de Mauersbach (près de Vienne). Selon le désir du
fondateur le Chartreux d'Aggsbach porta le nom: Porta R. V. M.
La lettre de fondation date de 1380.

Conteson le pieux fondateur ne jouit pas longtemps de bon heur, de
voir les fruits de son œuvre; car déjà l'année suivante (12 Oct. 1381,
il fut appelé à vie meilleure, et eut sa sépulture devant le maître
autel dans le chœur de l'église qu'il avait fondée. L'15 M^{rs} 1385
mourut son épouse et fut enterrée dans le même caveau. De cette union
illustra naquirent 3 fils, desquels l'aîné Leubold mourut le 18 Août
1383, et le cadet Georges le 21 Oct. 1394, ne laissant pas d'enfant.
Le second, nommé Jean, qui avait entrepris un pèlerinage ad v. Cath.
rommum Sinaï périt à mer le 31 Juillet 1394. Il laissa il est vrai

un héritier nommé Ambold, celui-ci exerçant le métier des armes et à son tour de terre sainte. Il est le 31 Juillet 1397 le même sort que son père. Lui aussi avait un fils du nom de Jean, mais comme il fut encore en bas âge reçu ^{son} les demeures éternelles, ainsi la famille de fondateurs s'éteignit l'héritage passa alors à son oncle, Otto de Weissen, lequel avec sa femme Agnes, née von Otterdorf, se montra généreux et libéral envers l'Abbatium d'Aggobach, de façon qu'ils donnaient ultimement à bon droit le nom secondo fondateurs. Tous deux moururent en 1460, Otto (le dernier de sa famille) le 7 Mars, Agnes le 15 A^{vr}, et furent inhumés dans le (sordide) Chapitre. On appela de ce nom la Chapelle qui se trouvait près de la sacristie, et qui était dédiée au Dieu tout-puissant, à la glorieuse V. M. et à trois saints, et elle avait été béni sous le titre et en mémoire de S. Jean Baptiste.

Les Chartreux menaient dans leur Abbatium d'Aggobach une vie tranquille et incontestée; le choix de l'emplacement était des plus heureux possible, tranquille et solitaire, la nature elle-même favorisait leur vie contemplative. Leurs sorties se faisaient en communauté et ils se rendaient jusqu'à Geroldang ou bien jusqu'au couvent voisin des Servites à Langegg, ou bien ils montaient le Calvaire à Aggobach, lequel et par son site et par ses stations (images ou ~~et~~ bas-reliefs) est un lieu aussi bien d'agrément que de pénitence, et qui de nos jours encore voit affluer les populations des environs. Dans leurs promenades ils n'entraient pas dans les maisons, mais se tenant en dehors sous la gouttière du toit, qu'ils ne dépassaient jamais, ils priaient parfois au moyen de signes, sans rompre cependant le silence, qu'on leur donnât un peu d'eau à boire.

D'après un dessin très-ancien et numéroté qui a été fait par les Chartreux eux-mêmes, l'Abbatium était divisé dans les localités suivantes :

Les cellules des prêtres. (Das Claustrum, appelé le cloître) étaient complètement séparées de celles des Frères, ainsi que des autres habitations.

et bâtiments existant encore aujourd'hui. Le cloître s'étendait plus vers
l'Est au delà du maître autel de l'église, et formait un grand quadrila-
tère; il entourait onze Cellules séparées et cependant contiguës. Ces
cellules étaient de petites maisons avec des toits en pente très-promon-
cée et portant une croix blanche sur le pignon, de manière que chaque
moine avait son habitation propre avec un escalier propre, desquels
on voit encore des traces aujourd'hui. L'espace intérieur du cloître
(préau), où donnaient les fenêtres des cellules, était divisé en deux
parties inégales par un bâtiment, le Collatorium (Chambre où l'on parle).
La première moitié située plus près de l'église était le cimetière,
le champ de pain des Chartreux avec la belle Chapelle de la 1^{re} Croix.
L'autre moitié formait le jardin. Le tout était entouré de murs qui
existent encore aujourd'hui avec leurs tours pour vedettes. (Note)
Après la vente de la Chartreuse, ce bâtiment (cloître) a été complète-
ment rasé, et à la place du solitaire *memoria* moi il y a à présent
un parc, et à la place de la Chapelle de la 1^{re} Croix un réservoir d'eau.
Du ^{Chœur} cloître on arrivait par le cloître, qui existe encore, dans l'église, la
sacristie, la buanderie, le réfectoire et la Bibliothèque.

Les années 1524-29 furent marquées comme temps trib. pour la
Chartreuse d'Aggbach. La cause en étaient les dangers menaçants de
guerre de la part des ~~Couronnés~~ ^{Empereurs}, les révoltes des paysans, surtout les prin-
cipes luthériens, lesquels cherchaient des adeptes jusque dans les cellules
silencieuses des Chartreux. Malheureusement en 1526, Pierre III, Prieur
de la Chartreuse à Seiz avait abandonné son couvent et avec lui la Reli-
gion catholique; et presque en même temps les principes luthériens
avaient en partie trouvé entrée dans la Chartreuse de Mauerbach,
mais n'avaient cependant pas pu gagner du terrain, grâce à l'oppo-
sition zélée et énergique que leur faisait le Prieur Urbain qui y pré-
sidait alors; cependant la conséquence en fut que plusieurs moines
apostats quittèrent la Chartreuse pour se réunir en partie à Hadersdorf
qui était tout près, et où les luthériens de ce temps avaient établi leur
synode général.

16
Contefois la Chartreuse de la Porte N.D. d'Aggsbach n'avait jamais été infectée du poison de la Réforme; bien plus elle s'ingéniait tellement à conserver intacte sa réputation de vie claustrale, qu depuis lors jusqu'en 1498, les Profes de cette maison ne choisirent plus pour Prieur un religieux de Mauersbach, comme cela s'était pratiqué souvent dans le passé.

Liste des Prieurs depuis la fondation de la Chartreuse jusqu'à sa suppression.

1380. D. Jean, profes de Mauersbach, premier de la Porte N.D. d'Aggsbach a présidé plus de 33 ans. Il est vrai que D. Michel fut pendant un an Prieur alienigena, mais le fondateur demanda au Chapitre (siégeant alors à Leiz) le rétablissement de Jean.

1413. D. Jacques 1 an 1/2. rehaussa les murs autour du cloître ^{aujourd'hui}

1414 ——— prof. de Gammung.

1416 ——— prof. d'Aggsbach.

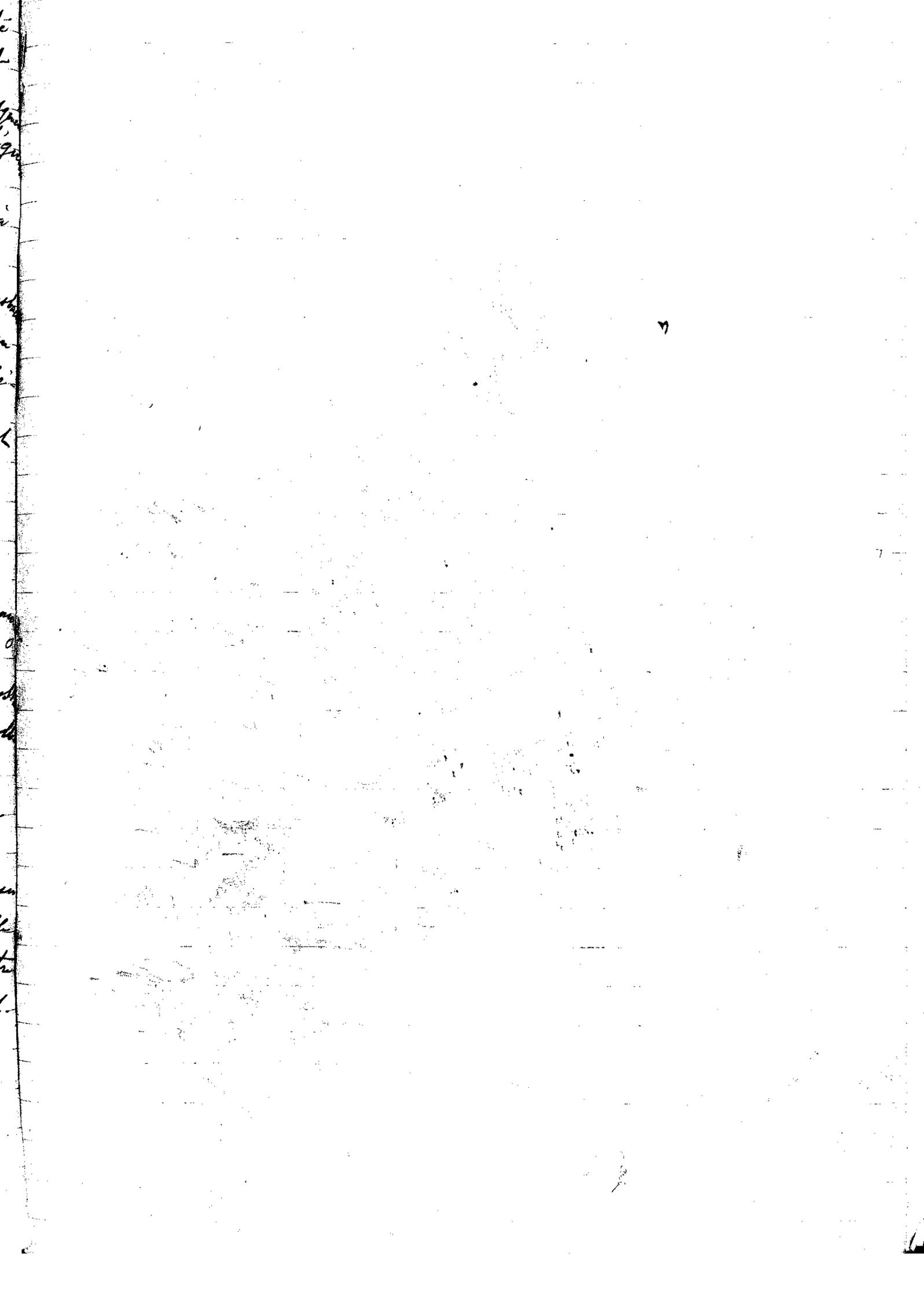
1423 - 35 - 48

D. Sigismund; fut plusieurs fois rappelé à sa maison de profession de Gammung et nommé Visitator...

1478 - 1483 - D. Wolfgangus - profes d'Aggsbach, 5 ans. Sur les instances de l'empereur Frédéric III et par dispense du Pape, celui-ci devint abbé de Melk.

1488 - 1491. D. Benedictus - profes de cette maison, près de 14 ans, édifia la Chapelle dans le cimetière.

Le 23 Janv. 1788 La Chartreuse d'Aggsbach partagea le sort commun avec les autres Chartreuses situées dans les pays Autrichiens: elle fut supprimée. On n'y laisse qu'une chose, l'inscription dans le cloître O! Beata... l'état du personnel de la Chartreuse au temps de sa suppression est comme suit.



ch.

ch. 1382 Obiit Dñus Haydericus de Mayfatis Fundator d: Portae Bae Mae in Austria, habens
monachatum per totum ordinem. Obiit 4 Id. sept., alii 7 id. octobris (s. Joseph capus).